

## **Association Nigérienne pour la défense des droits de l'homme**

### **56<sup>eme</sup> Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

**Banjul, Gambie 21 avril – 7 mai 2015**

#### **POINT 4 DE L'AGENDA**

#### **Intervention orale sur la situation générale des droits de l'homme au Niget**

*Check against delivery*

**Madame la Présidente,**

**Mesdames et Messieurs les Commissaires,**

L'Association Nigérienne pour la défense des droits de l'Homme(ANDDH) vous remercie pour cette opportunité qui lui est accordé de porter à votre auguste attention, la situation des droits de l'homme au Niger, pays dont le rapport périodique sera examiné par la Commission dans quelques jours. Notre intervention (propos) s'articule autour des points suivants : la gouvernance politique, la situation préélectorale, les conditions de détention, la liberté de la presse, et l'intolérance religieuse.

#### **1. Gouvernance politique**

La gouvernance est dominée par deux situations :

La rupture du dialogue opposition majorité, la première catégorie accusant le Président de la République de perpétrer un « concassage des partis de l'opposition », elle accuse aussi la Cour constitutionnelle de partialité et la récuse dans sa composition actuelle.

A cela s'ajoute un climat de harcèlement des oppositions consistant à les interpeler et les envoyer en prison à la moindre incartade, pendant que les partisans du pouvoir bénéficient de l'impunité au quotidien pour des faits nettement plus graves que dénonce la société civile régulièrement.

Les médias publics sont accaparés par le pouvoir, et toute personne qui exprimerait la moindre critique sur la gouvernance du pays se voit systématiquement interdit l'accès aux médias publics.

Aussi, nous assistons souvent à l'étouffement de la liberté de manifestation par les pouvoirs publics. On peut douter que la manifestation permise, le 21 avril 2015, au syndicat des enseignants, n'ait d'autres objectifs que de brouiller l'état des lieux devant la perspective de la situation à présenter à Banjul. L'ordinaire est l'interdiction systématique et la police intervient souvent de manière disproportionnée pour mater les manifestants. Les dernières manifestations qui ont eu lieu les 16 et 17 février dernier ont, à elles seules, enregistré dix morts dont 5 à Niamey et 5 à Zinder.

#### **2. Situation préélectorale**

La situation préélectorale est caractérisée par un climat conflictuel sur fond de litiges politico judiciaire. Plusieurs formations sont en litige devant les juridictions parce que certains de

militants ayant rejoint le camp présidentiel tout en se réclamant de l'opposition. Cette situation, si elle ne trouve pas de solution définitive avant les élections risque de conduire au pourrissement de la situation politique. Même si les risques sont minimisés par les gouvernants actuels, une mauvaise gestion de cette situation peut conduire à des élections sous haute tension. L'opposition voit dans la situation qui prévaut, une main du Président de la République pour créer les conditions de sa réélection dès le premier tour. Tout semble trouver sa source dans l'idée de constituer un gouvernement d'union nationale ; une idée avancée en son temps par le Président de la République pour faire face à la situation sécuritaire très préoccupante depuis l'intervention de la communauté internationale en Libye. Grâce aux mesures prises par le gouvernement en matière de défense, et le courage des forces de défense de sécurité nigériennes, ainsi que l'appui des puissances comme la France et les USA, le Niger est devenu un îlot dont la situation est plus enviable que celle des Etats limitrophes. Malgré tout, le nombre de victimes de l'insécurité reste important.

### **3. Conditions de détention**

Comme par le passé les conditions de détention sont ce qu'elles ont toujours été, des conditions déplorables, caractérisées par la surpopulation des maisons d'arrêt et les conditions exécrables de la situation des prisonniers.

### **4. Liberté de presse**

La signature par le Président de la République de la montagne de la table avait laissé croire que les journalistes ne seraient plus inquiétés. S'ils ne sont pas arrêtés parce que la loi a supprimé la peine d'emprisonnement, on assiste à des interpellations suivies de garde à vue. Plus récemment encore c'est des châtiments corporels publics qui ont été infligés à un journaliste par la police sur les lieux même de son travail. Les images ont été maintes diffusés sur les télévisions. Certaines télés ont plutôt été l'objet de menace de fermeture par les policiers.

### **5. L'intolérance religieuse**

Les derniers évènements nés de l'affaire de Charlie hebdo en France, ont été l'occasion de violences jamais attendues au Niger. Les églises et autres lieux jugés non conformes à la religion musulmane (bars, hôtels etc...) ont été saccagés et brûlés par des individus mal intentionnés. Les partis de la mouvance présidentielle ont accusé l'opposition d'être à l'origine des faits. La question attend encore d'être élucidée.

De ce qui précède, l'ANDDH demande à la Commission africaine, lors de l'examen du rapport périodique du Niger, de recommander au gouvernement nigérien de :

- Poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre la Charte africaine en faisant en sorte que la dimension de genre soit intégrée dans tous les programmes pertinents;
- Renforcer ses efforts pour mettre en œuvre des programmes sur la lutte contre la pauvreté;
- Mettre en œuvre rapidement les réformes de manière à rendre les conditions de détention humaines et renforcer la capacité du système;
- Encourager le dialogue entre les organismes gouvernementaux et les ONGs de droits de l'homme pour une la mise en œuvre efficaces des instruments auxquels le Niger est partie, notamment la Charte africaine ;

- Prendre des mesures pour ratifier les instruments régionaux des droits de l'homme, en particulier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique;
- Veiller à ce que le Code de la famille, qui a été rédigé, il ya quelques années, est adopté, promulgué et mis en œuvre;
- Prendre des mesures pour veiller à ce que les femmes jouent un rôle plus important dans le Gouvernement du Niger sans préjudice du système de quota qui a été mis en place en faveur des femmes;
- Poursuivre les actions de lutte contre la pandémie du VIH / sida et de recueillir des informations sur des pratiques saines qui ont contribué à supprimer la maladie dans d'autres pays et régions.

Je vous remercie !